

Commune de Floreffe

Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Procès-verbal de la réunion

- Séance du 29 avril 2010 -

PRESENCE :

Président : Jean Parmentier (0)

Membres effectifs : ~~Benoît Mouton~~ (1), Alain Jossart (2), ~~Isabelle Malherbe~~ (3), René Baes (4), ~~Benoît Debilde~~ (5), Isabelle Massart (6), ~~Benoît Dave~~ (7), Sophie Coudou (8), Philippe Caxton (9), Gaëtan Benedetti (10), Jules D'Alvise (11), ~~Emmanuel Gilot~~ (12) ;

Membres suppléants : Marie-Françoise Baudson (1s), Frédéric Baelen (2s), ~~Philippe Namur~~ (3s), Rita Goethals (4s), ~~Didier Cornet~~ (7s), Michèle Devos (8s), Gérard Bauche (10s), Guy Noël (11s), Hervé Marchal (12s) ;

Membres excusés : Emmanuel Gilot (12)

Membres consultatifs : ~~André Bødson~~, Albert Mabilille, David Pynnaert ;

Invités : -

Secrétaire : Vanessa Ory.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation des révisions du P.V. de la séance du 25 février 2010 ;**
- 2) **Approbation du P.V. de la séance du 18 mars 2010 ;**
- 3) **Présentation des principes d'opération de développement rural (ODR) : Analyse de la présentation du contenu des PCDR ;**
- 4) **Examen du document de la commune de Beauvechain relatif à son expérience en matière de PCDR.;**

Il est 20h00, Monsieur Parmentier, Président ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour par le Président.

COMPTE – RENDU :

1) Approbation des révisions du P.V. de la séance du 25 février 2010 ;

Le PV est approuvé dans son ensemble moyennant un changement demandé par Mme Massart au point 3.7 concernant le stationnement et le transport de marchandises.

2) Approbation du P.V. de la séance du 18 mars 2010 ;

Approbation du PV par l'ensemble des membres.

Demande de Mme Massart par rapport à un plan de déplacement scolaire (PDS).

Il est suggéré par M. Pynnaert que l'initiative d'un PDS devrait être prise par l'école elle-même car celui-ci apporte des mesures précises que seule l'école mettra en œuvre. Le plan communal de mobilité (PCM) aborde ce point mais de façon globale. Des informations précises sur la mobilité des élèves de toutes les écoles ont été recueillies avec la participation active de celles-ci.

20h15 entrée de Mme Devos.

M. Mabilille dresse un bref état d'avancement du PCM en précisant que le Collège a souhaité se donner le temps de la réflexion avant de soumettre le dossier à l'enquête publique.

M. Mabilille informe les membres que l'association ADESA a été mandatée par le SPW pour réaliser une étude paysagère de l'entité. Il propose aux membres de la CCATM que l'ASBL ADESA vienne participer

à une réunion afin de présenter sa méthodologie de travail par rapport à sa manière d'aborder les zones d'intérêt paysager.

Cette proposition afin que les membres de la CCATM participent à l'analyse du patrimoine paysager typique de Floreffe à l'aide de reportages photos par exemple.

Faisant suite à la présentation de la Fondation Rurale de Wallonie en séance publique du conseil communal,

3) Présentation des principes d'opération de développement rural (ODR) :

Analyse de la présentation du contenu des PCDR ;

Il est demandé par un des membres : « qui s'occupera du coût » si la R.W. n'intervient pas et qu'elle en est le but ?

Il est répondu par M. Pynnaert que la commune prend en charge effectivement l'élaboration du PCDR mais c'est dans le but de bénéficier de subsides assez importants pour la concrétisation des travaux.

Il est suggéré d'obtenir d'autres communes un ordre de grandeur des prix afin de se faire une idée du coût de ce genre de plan.

M. Pynnaert informe également les membres que l'élaboration dudit plan prend deux à trois ans et dix ans pour la réalisation des différents projets.

Mme Goethals fait part aux membres d'informations concernant la commune de Chaumont-Gistoux qui s'est lancée dans la réalisation d'un Agenda 21, que celle-ci emploie cinq personnes à temps plein pour travailler sur le sujet et que l'Agenda 21 est un passage obligé pour les communes qui dispose d'un conseiller en environnement. (Ce qui est le cas de la commune de Floreffe).

M. Parmentier donne la définition de l'agenda 21 : L'Agenda 21 (ou Action 21) est un plan d'action pour le XXI^{ème} siècle adopté par 173 chefs d'Etat lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992.

De façon globale et pour entamer le point du jour suivant, il est déclaré par Mme Massart que le PCDR est une étude positive dans le sens où il s'agit d'une démarche citoyenne à la base.

4) Examen du document de la commune de Beauvechain relatif à son expérience en matière de PCDR ;

Mme Massart apporte une explication synthétique de ce qu'est un programme communal de développement rural (PCDR) avec comme support « L'écho communal » de la commune de Beauvechain que chacun des membres a reçu et un document de deux pages rédigé par elle-même résumant ce que sont les opérations de développement rural (ODR) ;

à savoir les trois originalités de celles-ci :

- 1) la participation citoyenne,
 - 2) un programme global,
 - 3) une réflexion stratégique à long terme, clairement encouragée
- et les douze étapes de développement et le lien avec un PCDR.

M. Parmentier précise que la portée d'une ODR dépasse le cadre des compétences de la CCATM et qu'à ce titre, la CCATM n'a pas d'avis à rendre sur l'intérêt de la démarche à ce stade. Il conviendra par contre d'articuler les travaux de la CCATM et de la future commission locale de développement rural (CLDR) afin d'avoir une vision cohérente en matière d'aménagement du territoire.

5) Agenda 21

M. Parmentier ouvre une seconde parenthèse sur l'explication de l'Agenda 21 à savoir que celui-ci représente un engagement de la commune dans une logique de développement durable, un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en oeuvre du développement durable du territoire communal, une initiative citoyenne et collective. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales.

6) Friches industrielles

M. Parmentier fait ensuite part aux membres d'une séance d'information à laquelle il a participé, qui s'est tenue à Tubize le 21 avril 2010 avec comme sujet : « Les friches industrielles, terre en devenir ».

Il s'agissait notamment d'une conférence de Monsieur Michel Dachouffe (Directeur à la Direction de l'Aménagement opérationnel) sur les outils, subsides et acteurs pour le réaménagement, d'une friche industrielle. Dans la partie Base de donnée des SAR, Monsieur Dachouffe communique une note du

Ministre Henry qui insiste sur la nécessaire implication des communes dans l'apport de précisions pour compléter la base de données de 2004 sous peine de sanctions dans le cadre de l'attribution des subventions : *« je souhaite faire de cette participation active une condition d'accès aux subventions en la matière, une commune n'ayant pas dûment mis à jour et complété l'inventaire pour l'ensemble des sites présents sur son territoire n'étant plus admissible à recevoir des subventions pour réaménager l'un de ces sites »*.

Il s'ensuit un court débat sur l'avancement des travaux et les particularités du site de la Glacière à Franière. Suite à son intervention, M. Parmentier regrette que le dossier de la réhabilitation de la Glacière soit si lent et n'aboutisse pas. De la réunion de Tubize il a retenu que l'établissement d'un PCA pouvait être un moyen de montrer à la SPAQUE l'intérêt de la commune et de fournir des arguments pour mettre tout en œuvre pour accélérer la réhabilitation de cette friche qui figure dans les 36 retenues dans le plan Marshall.

Il est 21h45, le Président clôture la séance et rappelle que la prochaine réunion sera le 20 mai 2010.

Pour la CCATM :

La Secrétaire,

Le Président,

V. Ory.

J. Parmentier.